

## L'île aux mômes

L'accueil de loisirs fonctionne à la demi-journée ou à la journée complète pour les enfants dès leur scolarisation et jusqu'à 12 ans.

### Ouverture de l'accueil de loisirs

Les mercredis, les petites et les grandes vacances.

### Horaires de fonctionnement

7 h 10 9 h 30 Accueil  
9 h 30 11 h 45 Activités

14 h 00 17 h 00 Activités  
17 h 00 19 h 00 Départ des enfants

### Tarifs

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la tarification de l'accueil de loisirs intègre une modulation en fonction de vos ressources par l'application des quotients familiaux.

Quotient familial	Tarif enfants de la commune		Tarif enfants hors commune		Tarif repas
	Journée complète	Demi-journée	Journée complète	Demi-journée	
0 à 399	3,47 €	2,36 €	5,24 €	3,56 €	1,29 €
400 à 599	4,74 €	3,22 €	7,16 €	4,87 €	1,77 €
600 à 799	6,04 €	4,11 €	9,12 €	6,20 €	2,25 €
800 à 999	8,62 €	5,87 €	13,06 €	8,85 €	3,21 €
1000 à 1199	9,48 €	6,45 €	14,36 €	9,74 €	3,53 €
1200 à 1399	10,34 €	7,04 €	15,67 €	10,62 €	3,86 €
1400 et plus	11,20 €	7,62 €	16,97 €	11,51 €	4,18 €

Pour nous permettre d'appliquer le tarif correspondant à votre situation, nous vous remercions de fournir une attestation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) indiquant votre quotient familial actuel (nous consulter pour les autres régimes). Vous pouvez vous procurer cette attestation directement à la CAF ou sur le site internet [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

En l'absence d'attestation, le tarif le plus élevé sera appliqué.